



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 25 février 2022

N° CS_2022_02_7

Objet : **Marché de développement, d'exploitation et de maintenance pour le bureau virtuel agents et élus "Territoire Numérique Ouvert"**

Date de convocation : **vendredi 18 février 2022**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 04 mars 2022**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur LEFORT Damien, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur MBOUNI Levana (donnant pouvoir à Madame MICHAUD Maryse), Monsieur MOULIN Guillaume (donnant pouvoir à Monsieur RAPP Florian), Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur BON Gaël

Le SITIV, souhaite faire réaliser des prestations de développement, d'exploitation et de maintenance pour le bureau virtuel agents et élus "Territoire Numérique Ouvert" en partenariat avec la Métropole de Lyon et la ville de Lyon, subventionné par le plan France Relance.

Le SITIV propose de lancer un marché en appel d'offre ouvert en procédure formalisée, de 12 mois reconductible 3 fois, pour un montant maximum de 1 600 000 € TTC.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- d'approuver le marché en appel d'offre ouvert, de 12 mois reconductible 3 fois, pour un montant maximum de 1 600 000 € TTC. ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,

CS_2022_02_7

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



ID : 069-256910183-20220225-CS_2022_02_7-DE